EXTRAIT
DES REGISTRES
DU GRAND CONSEIL
DU ROI,

Du 30 Août 1755.

VU par le Conseil, les Semestres assemblés, la Requête de plainte présentée par le Procureur Général du Roi contre les y dénommés, à l'occasion d'un Libelle intitulé : *Mémoire pour Mre. Guy-Michel Billard de Loriere, Conseiller au Grand-Conseil, contre Dame Ma-*

* *

rie-Henriette de Saint-Simon, ſon Epouſe, précédé d'une table des matieres, & finiſſant par la mention de la ſignature dudit Me. Billard de Loriere, enſemble ledit Mémoire.

LE CONSEIL, entre autres diſpoſitions, a ordonné que ledit Libelle ſera lacéré & brulé par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, comme diffamatoire & injurieux à la Magiſtrature, & que le préſent Arrêt ſera imprimé, publié & affiché par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil, à Paris, le 30 Août 1755. *Signé*, VERDUC.

Et ledit jour 30 Août 1755, à la levée de l'Audience du Conſeil, ledit Libelle imprimé, énoncé en l'Arrêt ci-deſſus, a été lacéré & brulé en la Place du Louvre par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice, en préſence de nous Pierre Nau, Greffier de la Chambre du Conſeil du Grand Conſeil du Roi, aſſiſté de deux Huiſſiers dudit Conſeil. Signé, *NAU.*

A Paris, chez P. G. SIMON, Imprimeur du Grand-Conſeil, rue de la Harpe.

Case
Wing
folio
.2
144
.A1
v.6
no. 54

THE NEWBERRY LIBRARY